

**LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL SOULIGNE LE BILAN POSITIF
DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE**

Montréal, le 23 janvier 2007 – La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Michelle Courchesne, accompagnée de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^{me} Carole Théberge, et du président-directeur général du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP), M. Denis Latulippe, a présenté aujourd'hui un bilan des plus positifs de la première année d'existence du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), en plus de mettre en lumière la hausse historique de naissances au Québec en 2006.

« Les plus récentes données sur la natalité font état de 82 500 naissances au Québec en 2006, comparativement à 76 250 en 2005. Le Québec a ainsi enregistré, au cours de l'année, la plus forte augmentation en pourcentage des naissances (8 %) depuis 1909. Bien qu'il soit trop tôt pour attribuer un tel niveau de croissance uniquement au nouveau régime, de tels chiffres nous incitent à être des plus optimistes pour le futur. Le taux de natalité se situe donc à 1,6 % en 2006, soit au-dessus de la moyenne canadienne », a affirmé la ministre qui rendait publiques les plus récentes données estimées par le CGAP.

« Le Régime, mis en place par le gouvernement libéral le 1^{er} janvier 2006, a permis à 97 692 parents québécois de bénéficier de congés parentaux plus généreux, plus accessibles, plus souples et plus près du père. Ces parents ont reçu des prestations pour 66 000 naissances et 640 adoptions. Le Régime québécois d'assurance parentale, qui a versé plus de 817 millions de dollars en prestations, est une mesure des plus populaires qui représente une pièce maîtresse des politiques québécoises de notre gouvernement en faveur des familles », a ajouté M^{me} Michelle Courchesne.

En effet, le Régime, qui est issu d'une entente Canada-Québec est :

- **plus généreux** : prestations plus élevées s'élevant à 450 \$ par semaine, comparativement à 325 \$ par semaine sous l'ancien régime;
- **plus souple** : choix entre deux options quant à la durée du congé et au montant des prestations;
- **plus accessible** : plus grand nombre de parents admissibles, 80 % des naissances, comparativement à 70 % sous l'ancien régime, et admission désormais possible des travailleurs autonomes;
- **plus pour le père** : prestations destinées exclusivement aux pères alors que 36,7 %, soit 35 851 pères, ont bénéficié du RQAP, comparativement à 18 % sous l'ancien régime.

Un régime moderne et adapté à la réalité des familles québécoises

En mettant en place l'un des meilleurs régimes d'assurance parentale en Amérique du Nord, le gouvernement s'est doté d'un outil moderne et adapté aux familles québécoises et aux nouvelles réalités du marché du travail. « En effet, notre gouvernement a mis en œuvre ce régime afin de répondre aux besoins exprimés depuis tant d'années par la population québécoise qui demandait des congés mieux adaptés à sa réalité. Le Régime a également été mis en place parce que nous saisissons toute l'importance, dans un contexte démographique changeant, de pouvoir compter toujours davantage sur un taux élevé de participation des travailleuses et des travailleurs pour répondre aux besoins du marché du travail et de l'économie », a souligné la ministre.

Un gouvernement des régions

Le gouvernement a, par ailleurs, déployé un centre de service à la clientèle à Rouyn-Noranda, et ce, dans un souci de régionalisation de l'activité gouvernementale. Ce centre, qui compte 120 employés, a traité plus de 446 000 appels en 2006 et 102 526 demandes de prestations.

Un gouvernement en ligne

De plus, le Régime québécois d'assurance parentale est moderne et s'inscrit résolument dans l'orientation gouvernementale d'offrir des services en ligne à la population par son mode de transaction privilégié. En effet, les familles peuvent notamment faire leur demande de prestations et effectuer leurs transactions relatives à leur dossier d'assurance parentale 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par Internet, au www.rqap.gouv.qc.ca.

Un régime autofinancé

« Pour assurer le financement, la pérennité et une gestion rigoureuse du Régime, notre gouvernement a créé le Conseil de gestion de l'assurance parentale à titre de fiduciaire d'un fonds autonome qui permet l'autofinancement du Régime par les cotisations. Les travailleuses et les travailleurs syndiqués, non syndiqués et autonomes ainsi que les employeurs sont représentés au conseil d'administration de cet organisme. D'ailleurs, l'administration du Régime ne représente que 3 % de son budget total, ce qui est particulièrement remarquable », a indiqué la ministre tout en soulignant que les taux de cotisations demeureront au même niveau qu'en 2006.

« Les interventions du Conseil sont principalement conditionnées par les attentes élevées des prestataires et des cotisants. Ces personnes sont en droit de s'attendre à ce que les services pour lesquels elles paient des cotisations soient à la fois des services de qualité, obtenus au meilleur coût possible, et que les retombées du Régime profitent à l'ensemble de la société québécoise », a tenu à souligner le président-directeur général du Conseil, M. Denis Latulippe.

La famille, une priorité

Le Régime québécois d'assurance parentale est une mesure phare de la politique familiale du gouvernement du Québec. Elle s'ajoute aux autres programmes mis en place au cours des trois dernières années qui font en sorte que le Québec est considéré aujourd'hui comme le paradis des familles. « Notre gouvernement a su mettre la famille au cœur de ses priorités et ainsi favoriser son mieux-être. Le Soutien aux enfants, la Prime au travail, l'aide au devoir, le développement de 35 000 nouvelles places en garderie, l'abolition de la TVQ sur les couches et produits d'allaitement sont autant de mesures qui font en sorte qu'il y a de plus en plus de jeunes couples qui peuvent réaliser leur désir d'avoir des enfants », a déclaré la ministre Thérberge.

« Les retombées positives du Régime québécois d'assurance parentale pour les familles québécoises et notre société sont réelles et nombreuses. C'est une réponse claire de notre gouvernement aux besoins exprimés par la population de même qu'aux défis que posent le marché du travail et l'économie du Québec », a conclu la ministre Michelle Courchesne.

ANNEXE

Nombre estimé de naissances par année

2004	2005	2006
74 200	76 250	82 500

Nombre de prestataires selon le statut

	Salariés	Travailleurs autonomes	Travailleurs mixtes	Total
Mères	58 061	2 566	1 214	61 841
Pères	33 719	1 331	801	35 851
Total	91 780	3 897	2 015	97 692

Comparatif entre le régime fédéral et le régime québécois

	Ass.-emploi	RQAP
Nombre d'heures minimales	600 heures	Aucun
Revenu minimum	4 650 \$ ¹	2 000 \$
Revenu maximum assurable	40 000 \$	59 000 \$
Congé exclusif aux pères	Aucun	3 ou 5 semaines
Travailleurs autonomes	Non admissibles	Admissibles
% de remplacement de revenu	55 %	55 %, 70 % ou 75 % ²

1. Ce montant correspond à 600 heures travaillées au salaire minimum en vigueur au Québec au 1^{er} mai 2006.

2. Selon l'option choisie.

- 30 -

Sources :

Valérie Grenier
 Attachée de presse
 Cabinet de la ministre de l'Emploi
 et de la Solidarité sociale
 418 643-4810

Daniel Desharnais
 Attaché de presse
 Cabinet de la ministre de la Famille, des Aînés
 et de la Condition féminine
 418 643-2181